

Sauveur un premier jour de semaine & la Pentecôte aussi, & les autres années non, celle-là & non celles-ci aura été la véritable année de notre Rédemption. Voilà une présomption bien favorable à la résolution du Problème proposé. Essayons de l'appliquer.

T H E S E.

L'an 31. commencé de l'Ere vulgaire est celui de la Mort & Passion de Notre Sauveur sous Ponce - Pilate.

NB. Le P. Tirin en sa Chronique sacrée, c. 47. dit qu'il ne voit pas comment on pourroit former de doute là-dessus : Le Baptême de Jesus-Christ étant fixé à l'an 15. de Tibere, 73. année Jul. il prêche pendant trois ans & trois mois, après lesquels il consume son Sacrifice l'an 18. de Tibere, 76. année Jul. qui répond à l'an 31. de l'Ere vulgaire. La pensée du savant Commentateur est concluante en supposant, comme lui, que J. C. a reçu le Baptême dès le 6. Janvier de l'an 15. de Tibere, Epoque des Princes ; mais comme en ce siècle il plaît à bien des savans de différer ce Baptême à l'an 16. ou 17. de Tibere, la raison du P. Tirin ne conclut pas contre ces derniers, & il faut un autre *medium* pour prouver la these. Ce sera le Comput appliqué sur les années mises en problème suivant le St. Evangile.

Preuve en forme de démonstration.

ENtre les quatre années proposées il faut donner la préférence & accorder l'honneur d'avoir été l'année de la Rédemption à celle dont le 14. de Nisan veille de Pâque fut un Vendredi, le 15. de Nisan solennité de Pâque ou des Azimes un Samedi, le 16. de Nisan, ou deuxième jour des Azimes un Dimanche & le 6. de Sivan, jour de Pentecôte en plein, aussi un Dimanche, si les trois autres